

Renforcement des institutions de gestion des eaux transfrontalières en Afrique

ANNEXE I – Description de l'Action

Table des matières

1	HISTORIQUE, CONTEXTE ET INTRODUCTION.....	3
1.1	Objectif	4
1.2	Phase 1 – Phase de démarrage	4
1.3	Phase 2 – Phase de mise en œuvre.....	5
2	METTRE EN ŒUVRE LA PHASE DE DÉMARRAGE (année 1).....	6
2.1	Programme de travail de l'année 1	6
2.1.1	Démarrer les études prioritaires: axes de travail 1-6/année 1	6
2.1.2	Préparer les TDR de 4 axes de travail substantiels : axes 7 à 10	7
2.1.3	Calendrier et rencontres.....	7
2.2	Budget de l'an 1.....	9
2.3	Rôles et responsabilités.....	10
2.3.1	Conseil des Ministres africains de l'eau.....	10
2.3.2	Commission européenne	10
2.3.3	Partenariat mondial de l'eau (GWP, <i>Global Water Partnership</i>)	11
2.3.4	Réseau africain des organismes de bassin (RAOB)	12
2.3.5	Entités du projet.....	13
3	MISE EN ŒUVRE DE LA PHASE DE MISE EN ŒUVRE (Années 2 et 3).....	15
3.1	Programme de travail des années 2 et 3.....	15
3.2	Budget préliminaire des années 2 et 3	15
3.3	Rôles et responsabilités.....	15
	ANNEXE A : Description générale du programme, années 1 à 3	16
	Objectif spécifique 1 : Construire une institution africaine (RAOB).....	16
	Objectif spécifique 2: Améliorer la gouvernance des ressources en eau transfrontalières en Afrique par la promotion de la GIRE et le développement de plans GIRE	18
	ANNEXE B: Description générale du programme Années 1 à 3 – selon les axes de travail	20
	ANNEXE C: Cadre logique général	22
	ANNEXE D: Éléments préliminaires des TDR des axes de travail 1 à 6/Année 1	24

Liste des acronymes

AMCOW	<i>African Ministers' Council on Water</i> , Conseil des Ministres africains de l'eau
ANEW	<i>African Civil Society Network on Water and Sanitation</i> , Réseau africain de la société civile sur l'eau et l'assainissement
BAD	Banque africaine de développement
CapNet	Réseau de renforcement des capacités pour la gestion durable des ressources en eau
CE	Commission européenne
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'ouest
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
CICOS	Commission internationale pour le bassin du Congo-Oubangui-Sangha Basin
CPP	Comité de pilotage du projet
EAC	<i>East African Community</i> , Communauté d'Afrique de l'est
EGP	Équipe de gestion du projet
EUWI-AWG	<i>European Union Water Initiative – Africa Working Group</i> , Initiative européenne sur l'eau – Groupe de travail Afrique
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau
GRET	Gestion des ressources en eau transfrontalières
GWP	<i>Global Water Partnership</i> , Partenariat mondial de l'eau
GWPO	Organisation du Partenariat mondial de l'eau
IWMI	<i>International Water Management Institute</i> , Institut international de gestion de l'eau
KOBWA	<i>Komati Basin Water Authority</i> , Autorité de l'eau du bassin Komati
KPI	<i>Key Performance Indicators</i> , Indicateurs de performance clefs
LVBC	<i>Lake Victoria Basin Commission</i> , Commission du bassin du lac Victoria
NBA	Autorité du bassin du Niger
NEPAD	<i>New Partnership for Africa's Development</i> , Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OB	Organisme de bassin
OIEau	Office international de l'eau
OMD	Objectif du Millénaire pour le développement
OMVS	Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal
ORASECOM	Commission du fleuve Orange-Senqu
PIDA	<i>Programme for Infrastructure Development in Africa</i> , Programme de développement des infrastructures en Afrique
PNE	Partenariat national de l'eau du GWP
PRE	Partenariat régional de l'eau du GWP
RAOB	Réseau africain des organismes de bassin
RIOB	Réseau international des organismes de bassin
SADC	<i>South African Development Community</i> , Communauté de développement de l'Afrique australe
SADIEau	Système africain de documentation et d'information sur l'eau
TDR	Termes de référence
UA	Union africaine
UE	Union européenne
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature

1 HISTORIQUE, CONTEXTE ET INTRODUCTION

Comme décrit dans la fiche d'action (Annexe VII), la Commission européenne a décidé de soutenir un projet visant à renforcer la coopération régionale pour la gestion durable des ressources en eau transfrontalières en Afrique, à travers le renforcement programmatique et institutionnel du Réseau africain des organismes de bassin (RAOB). Le projet sera mis en œuvre par le Partenariat mondial de l'eau (*Global Water Partnership, GWP*), et devrait se dérouler entre janvier 2012 et décembre 2014 (36 mois).

Étant donné les besoins en termes de collecte d'informations complexes et pertinentes sur le cadre multidimensionnel de la gestion de l'eau dans un grand nombre (64) de bassins fluviaux transfrontaliers sur le continent africain, la nécessité d'adopter une approche flexible pour atteindre les objectifs décrits au point 3.1 de la Fiche Action, les interventions nécessaires dès maintenant, dans une perspective de long terme, et la durée limitée pour développer le contrat, la Commission européenne (CE) a décidé de mettre en œuvre le projet en deux phases (phase de démarrage et phase de mise en œuvre).

Le projet sera guidé, pour le compte de la CE, par le Comité directeur de la Commission qui agira comme un groupe de référence et suivra les résultats obtenus. Les attributions du Comité directeur de la Commission sont décrites au point 4.1 de la Fiche Action. La mise en place par la Commission d'un Comité directeur interne n'exclut pas la création d'un Comité de pilotage du projet, si tel est le cas.

Rappel

La Fiche Action souligne de façon claire la pertinence de travailler vers une approche commune de la gestion et du développement des eaux transfrontalières en Afrique, et les raisons pour lesquelles le RAOB (Réseau africain des organismes de bassin) doit être renforcé à cet effet (cf. recommandations du comité Tekateka établi par le Conseil des ministres africains de l'eau, AMCOW). Pour que le RAOB soit en mesure de remplir son rôle potentiel – servir l'AMCOW pour la gestion des eaux transfrontalières au niveau continental – il doit devenir représentatif de la majorité des organismes de bassin (OB) du continent, qui s'approprient pleinement le réseau. Le RAOB doit donc développer ses relations avec chacun des sous-régions en Afrique, qui ont des regroupements d'OB mais pas formellement dans le cadre du RAOB ou étroitement associés à l'institution ou au programme de travail du RAOB. Cela passe par des processus en profondeur, politiquement sensibles, avec les OB de chacune des sous-régions africaines (souvent sous la tutelle des Communautés économiques régionales, CER), comme contribution à la vision d'un réseau panafricain d'organismes de bassin servant l'AMCOW.

Pour rendre cette initiative véritablement africaine, il est essentiel que le projet aborde en premier lieu le renforcement des relations, suivant les processus politiques appropriés avec les structures de bassin mandatées dans chacune des sous-régions. Les régions du GWP en Afrique (GWP-Afrique centrale, GWP-Afrique de l'est, GWP-Méditerranée (pour l'Afrique du Nord), GWP-Afrique australe et GWP-Afrique de l'ouest) sont des partenaires de facilitation naturels dans les sous-régions, qui ont au fil des ans établi des relations solides, fiables et fonctionnelles avec les CER (par exemple, CEEAC, CEDEAO, EAC, SADC), leurs OB, les États membres et pays riverains des bassins hydrographiques internationaux. Les régions du GWP en Afrique faciliteront ces processus sensibles, en étroite collaboration avec les OB et les CER. Ces processus prendront du temps et seront entrepris au cours de la **phase de démarrage**. Une fois que toutes les sous-régions soutiennent et sont approprié le RAOB, les processus sous-régionaux peuvent alors informer le détail et les modalités de la **phase de mise en œuvre** (dans le contexte du cadre institutionnel et politique convenu à l'issue de la phase de démarrage). Dans cette phase, les régions du GWP en Afrique ainsi que les Partenariats nationaux de l'eau (PNE) sont bien équipés pour servir de plateformes multi-acteurs neutres – à travers leur solide expérience en termes de facilitation de processus participatifs multisectoriels permettant d'atteindre des objectifs développementaux à différents niveaux.

Objectif

L'objectif général du projet est:

De renforcer la coopération régionale au niveau politique, économique et des parties prenantes pour une gestion durable des ressources en eau transfrontalières en Afrique, comme contribution à la paix et à la sécurité, la stabilité et la réduction de la pauvreté, en s'appuyant sur le savoir africain.

Les objectifs spécifiques sont:

- i) Assistance technique (programmatique et institutionnelle) au RAOB. Le projet vise à faire du RAOB une organisation durable et influente, qui facilite, dans le cadre de l'Union africaine et de l'AMCOW, le développement des organismes de bassin (de lac et de cours d'eau) comme catalyseurs du développement politique et institutionnel, de la gestion des connaissances et de l'information et du renforcement des capacités dans le domaine de la gestion et du développement des eaux transfrontalières.
- ii) Amélioration de la gouvernance de l'eau pour les ressources en eau transfrontalières en Afrique sous la conduite du RAOB. Le RAOB, avec l'aide du GWP, fournira une assistance technique aux organismes de bassin (à travers les CER et leurs États membres respectifs) pour développer des stratégies et plans de gestion intégrée des ressources en eau (qui comprendront un volet sur la vulnérabilité aux inondations et aux sécheresses, les domaines prioritaires de développement à court et à long terme, la quantité et la qualité de l'eau, etc.) dans les bassins fluviaux où ils ne sont pas encore développés, et pour mettre en œuvre les plans là où ils existent.

1.1 Phase 1 – Phase de démarrage

Objectif

Établir un environnement institutionnel solide pour faire du RAOB un soutien efficace et efficient de l'AMCOW sur la question des eaux transfrontalières.

La durée de la phase de démarrage est d'un an.

Les activités au cours de la phase de démarrage incluront :

- L'organisation d'une série de missions consultatives, réunions et ateliers favorisant la participation des membres actuels et futurs du RAOB ainsi que d'autres organisations/parties prenantes en Afrique devant être impliquées dans la mise en œuvre du projet.
- La collecte d'information, le développement d'analyses (*'learning review'*) et de stratégies/programmes qui contribueront au rapport de démarrage, qui guidera la conception et la mise en œuvre ultérieures du projet.

Les résultats attendus de la phase de démarrage sont :

- Développement du rapport de démarrage en langue anglaise, qui comprendra :
 - Description détaillée des activités à mettre en œuvre dans le cadre de la phase de mise en œuvre au titre des objectifs spécifiques 1 et 2 du projet (cf. tâches et activités détaillées ci-dessous), pour atteindre les résultats attendus.
 - Budget détaillé pour la phase de mise en œuvre.
 - Cadre logique et plan de travail mis à jour (y compris diagramme de Gantt) pour la phase de mise en œuvre.
 - Carte(s) de la (des) zone(s) du projet, le cas échéant.
 - Liste des personnes/organisations consultées, et méthodologie utilisée au cours de la phase de démarrage.
 - Procès-verbal des réunions et autres documents montrant que les principales activités proposées pour la phase de démarrage ont effectivement été mises en œuvre (conformément aux 'sources et moyens de vérification' du cadre logique).
 - Une liste des documents et références consultés.
 - Toutes autres annexes pertinentes.
- Partenariats et plans de renforcement des capacités et de gestion des connaissances développés au sein du RAOB, pour appuyer la gestion et le développement des ressources en eaux transfrontalières (GRET).

- Résultats préliminaires en faveur du renforcement de la coopération et de l'intégration régionales pour la gestion et le développement durables des ressources en eau transfrontalières.

1.2 Phase 2 – Phase de mise en œuvre

But

Mettre en œuvre les premiers éléments, significatifs, d'un agenda panafricain sur les eaux transfrontalières, à travers le RAOB.

La durée de la phase de mise en œuvre sera de deux ans.

Les principales activités au cours de la phase de mise en œuvre comprendront :

- Poursuite des activités de la phase de démarrage visant à développer les fonctions institutionnelle, de partenariat et de gestion des connaissances du RAOB et de ses organismes de bassin membres, en support à la gestion des ressources en eau transfrontalières.
- Développement et mise en œuvre de projets pilotes de Plans de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) par les OB, en lien avec les priorités de développement régionales et nationales (y compris la lutte contre la vulnérabilité aux inondations et aux sécheresses, les questions prioritaires en termes d'investissements à court et à long terme, la quantité et la qualité de l'eau, etc.), sous les conseils et avec le soutien du RAOB.
- Contribution des OB au Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) de la Banque africaine de développement, et aux programmes successifs, en produisant de l'information en support aux investissements et au développement des infrastructures.
- Activités au titre des objectifs spécifiques 1 et 2 du projet (voir tableaux ci-dessous) afin d'atteindre les résultats attendus.

Résultats attendus :

- Les OB en Afrique ont développé et mis en œuvre des plans GIRE de bassin (y compris lutte contre la vulnérabilité aux inondations et aux sécheresses, questions prioritaires en termes d'investissements à court et à long terme, quantité et qualité de l'eau, etc.) sous les conseils et avec le soutien du RAOB.
- Les questions de gestion et de développement de l'eau, y compris les questions de sécurité en eau et de résilience climatique, sont intégrées à la planification et au développement aux niveaux national et régional.

Les activités listées dans le cadre des objectifs spécifiques 1 et 2 du projet ci-dessous (cf. *Annexes A et B*) ont été structurées en 10 'axes de travail', ou '*work packages*' (cf. tableau 1 ci-dessous). Certains de ces axes de travail seront lancés dès la première année du projet, d'autres seront mis en œuvre durant les années 2 et 3.

Tableau 1 – Les dix axes de travail

Axes de travail	Titre
Axe de travail 1 (INSTIT)	Renforcement institutionnel du RAOB
Axe de travail 2 (EUWI)	<i>Learning review</i> de l'expérience des projets transfrontaliers de l'EUWI
Axe de travail 3 (LAW)	Travail sur les cadres législatifs des OB
Axe de travail 4 (CAP)	Travail sur les besoins de renforcement des capacités
Axe de travail 5 (KNOW)	Travail sur les besoins de gestion des connaissances
Axe de travail 6 (FIN)	Travail sur le financement
Axe de travail 7 (PLAN)	Travail sur la planification GIRE
Axe de travail 8 (WCDP connect)	Travail sur les liens avec les agendas climat et développement
Axe de travail 8 (WRINFO)	Travail sur les données et l'information
Axe de travail 10 (INFRA)	Travail sur les infrastructures

2 METTRE EN ŒUVRE LA PHASE DE DÉMARRAGE (année 1)

2.1 Programme de travail de l'année 1

2.1.1 Démarrer les études prioritaires: axes de travail 1-6/année 1

Les premiers éléments de six axes de travail prioritaires seront définis immédiatement. Des projets de TDR pour l'année 1 seront élaborés par l'Équipe de gestion du projet (EGP) et soumis au Comité de pilotage du projet (CPP) pour approbation (cf. 2.3. Rôles et responsabilités, ci-dessous).

Les modalités d'exécution seront différentes d'un axe à l'autre, en fonction des travaux considérés (consultants, utilisation des PRE, plates-formes techniques des OB). Entre autres résultats, le 1^{er} axe de travail (INSTIT) conduira à un réexamen des dispositions institutionnelles du RAOB (y compris le secrétariat et le Bureau de coordination). L'axe de travail 1 comprendra également un haut niveau de consultations sur le terrain sur le rôle futur du RAOB selon les différents contextes sous régionaux (en coordination avec les CER et OB). Il est prévu que les PRE du GWP, en tant que membres du CPP, jouent un rôle important dans la facilitation/supervision de ces interactions, qui constitueront le fondement de la définition et de la mise en œuvre de tous les autres axes de travail.

Axes de travail	Titre	Produits Année 1
Axe 1 (INSTIT)	Renforcement institutionnel du RAOB	<ul style="list-style-type: none">• Secrétariat et Bureau de coordination stabilisés• Rapport sur le statut/besoins/perspectives• TDR de l'axe 1/phase 2 pour l'institutionnalisation du RAOB en support à l'AMCOW
Axe 2 (EUWI)	Learning review de l'expérience des projets transfrontaliers de l'EUWI	<ul style="list-style-type: none">• Rapport sur le statut (informera tous les autres axes)
Axe 3 (LAW)	Travail sur les cadres législatifs des OB	<ul style="list-style-type: none">• Rapport sur le statut/besoins/perspectives• TDR de l'axe 3/phase 2 pour la diffusion des bonnes pratiques (dans le contexte de la mise en œuvre des axes 7 à 10)
Axe 4 (CAP)	Travail sur les besoins de renforcement des capacités	<ul style="list-style-type: none">• Rapport sur le statut/besoins/perspectives• TDR de l'axe 4/phase 2 pour un programme de renforcement des capacités (dans le contexte de la mise en œuvre des axes 7 à 10)
Axe 5 (KNOW)	Travail sur les besoins de gestion des connaissances	<ul style="list-style-type: none">• Rapport sur le statut/besoins/perspectives• TDR de l'axe 5/phase 2 pour le système d'information (dans le contexte de la mise en œuvre des axes 7 à 10)
Axe 6 (FIN)	Travail sur le financement	<ul style="list-style-type: none">• Rapport sur le statut/besoins/perspectives• TDR de l'axe 6/phase 2 pour la diffusion des bonnes pratiques et la mise en œuvre de cas pilotes

Cf. Annexe D relative aux éléments préliminaires des TDR des axes de travail 1 à 6.

2.1.2 Préparer les TDR de 4 axes de travail substantiels : axes 7 à 10

En s'appuyant sur la clarification préalable des besoins du RAOB et de son développement institutionnel (points prioritaires 1 à 6), 4 axes de travail importants seront définis (TDR) pour une mise en œuvre pendant la phase de mise en œuvre. Le Comité de pilotage du projet définira les modalités de définition de ces termes de référence. Il est prévu que la plupart des travaux soient entrepris avec le soutien de régions du GWP, travaillant étroitement avec les OB et les CER, et que les résultats soient consolidés au niveau du projet par l'Équipe de gestion du projet.

Axes de travail	Titre	Produits Année 1
Prép. Axe 7 (PLAN)	Travail sur la planification GIRE	• TDR Axe 7
Prép. Axe 8 (WCDP connect)	Travail sur les liens avec les agendas climat et développement	• TDR Axe 8
Prép. Axe 9 (WRINFO)	Travail sur les données et l'information	• TDR Axe 9
Prép. Axe 10 (INFRA)	Travail sur les infrastructures	• TDR Axe 10

Commentaire général sur tous les axes de travail

Chacun des 10 axes de travail a été estimé à un coût moyen de 31.000 euros (*voir la section 2.2. Budget de l'année 1, ci-dessous*).

Le travail entrepris dans le cadre des 10 axes de travail au cours de la phase de démarrage peut être comparé à 10 études sur des questions thématiques spécifiques (par ex. arrangements juridiques, aspects financiers, besoins de renforcement des capacités, etc.) Les termes de référence détaillés de ces études seront définis au début de l'année 1, avec une forte implication du CPP.

L'estimation des coûts donnée pour un axe de travail typique a été basée sur ce qui suit: (i) coordination au niveau panafricain, (ii) personnel dans les régions et voyages du 'consultant principal' dans les sous-régions, et (iii) 4 petits ateliers au niveau sous régional.

2.1.3 Calendrier et rencontres

Des rencontres de consultation/travail seront nécessaires pour avancer tous les axes de travail.

- **Rencontre panafricaine 1:** Lancement du projet, rencontre du RAOB (CPP élargi) et installation du CPP
- **Rencontres sous régionales 1:** 4 rencontres de travail (une dans chacune des 4 sous régions du RAOB) pour initier le travail pour chacun des axes 1 à 6 et informer le CPP
- **Rencontres sous régionales 2:** 4 rencontres de travail (une dans chacune des 4 sous régions du RAOB) pour examiner le travail des axes 1 à 6 et informer le CPP
- **Rencontre panafricaine 2:** Discussion et validation du rapport de démarrage de la phase 1

Diagramme de Gantt général

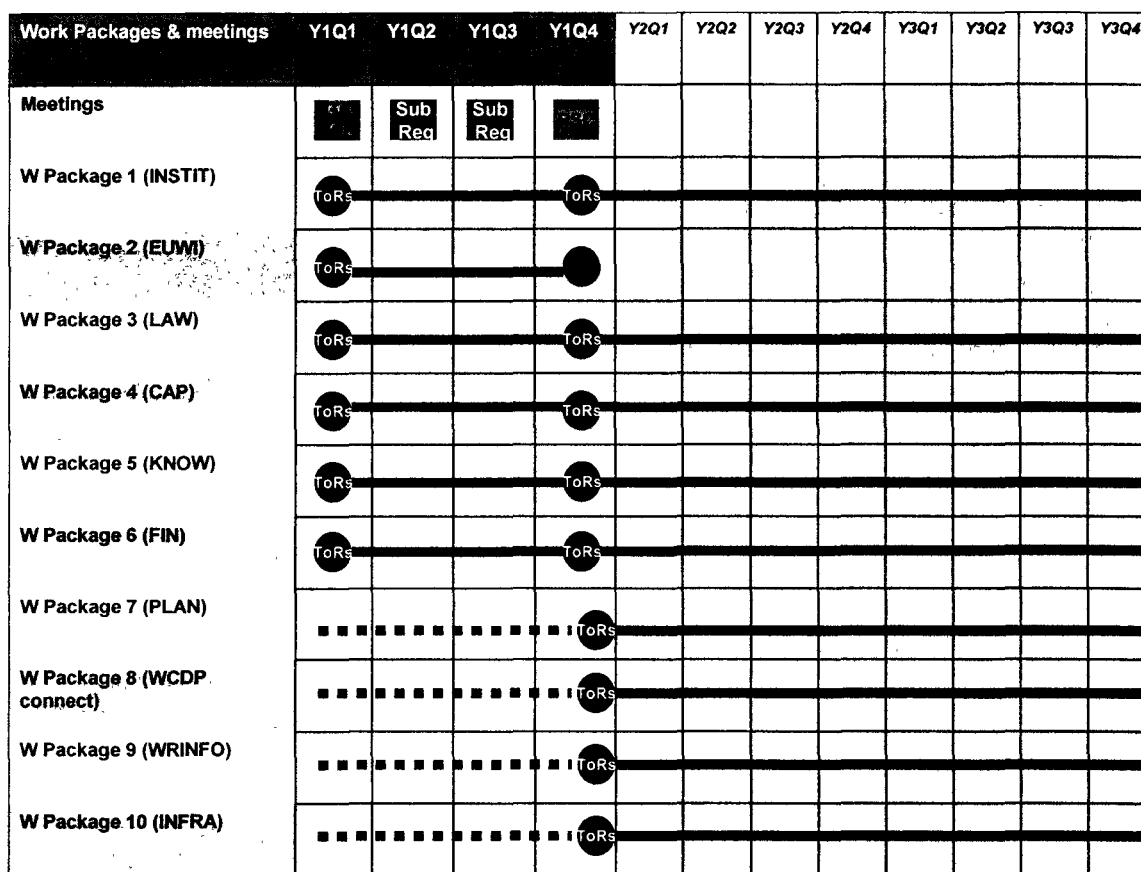


Tableau 2. Résumé du calendrier des activités prévues :

2011	Août	Première rencontre du Comité de pilotage du projet proposé, au cours de la Semaine mondiale de l'eau de Stockholm (la date proposée est 24 août 2011)
	Septembre	Envoi du projet de convention à la CE Préparation de la convention entre le GWPO et l'OMVS
	Décembre	Signature des conventions (entre GWPO et CE; et entre GWPO et OMVS)
2012	Janvier	Mise en place de l'équipe de gestion du projet (personnel de soutien déjà en place; l'OMVS devra débuter le processus de recrutement du chargé de projet vers octobre/novembre 2011)
	Début Février	Rencontre RAOB, lancement officiel du programme Première réunion du CPP, compréhension commune des rôles et responsabilités, examen et approbation des projets de TDR pour les axes de travail 1 à 6
	Mars/Avril	Premières rencontres sous régionales dans les 4 sous régions du RAOB (AO, AC, AE et AA), validation des TDR des axes de travail 1 à 6
	Mai à Septembre	Mise en œuvre des axes 1 à 6 Rédaction des TDR pour les axes 7 à 10
	Juin	Mission de support de l'Unité Finances du GWPO à l'OMVS
	Septembre/Octobre	Deuxièmes rencontres sous régionales dans les 4 sous régions du RAOB, validation des rapports (axes 1-6) et TDR (axes 7-10) qui constituent le programme de travail et budget de la phase de mise en œuvre
	Octobre/Novembre	Deuxième réunion du Comité de pilotage du projet, validation du rapport de démarrage (programme de travail et budget pour les années 2 et 3)
	Novembre	Envoi du rapport de démarrage à la CE

2.2 Budget de l'an 1

Annex III. Budget for the Action ¹	Year 1			
	Unit	# of units	Unit rate (in EUR)	Costs (in EUR)
1. Human Resources				
1.1 Salaries (gross salaries including social security charges and other related costs, local staff) ⁴				
1.1.1 Project manager (PM)	Per month	12	2 500	30 000
1.1.2 Technical assistant	Per month	12	1 500	18 000
1.1.3 Financial/administrative assistant	Per month	12	1 500	18 000
1.1.4 Support - ANBO Technical Secretary (TS)	Per day	10	300	3 000
1.1.5 Support - OMVS Finance/Admin Unit	Per day	50	150	7 500
1.2 Salaries (gross salaries including social security charges and other related costs, expat/int. staff)				
1.2.1 Project Steering Committee (PSC) work/oversight/meetings	Per day	360	200	72 000
1.2.2 GWPO - EU Liaison/Monitoring/Reporting	Per day	84	300	25 200
1.3 Per diems for missions/travel ⁵				
1.3.1 Abroad (staff assigned to the Action)	Per diem	118	150	17 700
1.3.2 Local (staff assigned to the Action)	Per diem	6	150	900
1.3.3 Seminar/conference participants	Per diem	555	150	83 250
Subtotal Human Resources				275 550
2. Travel⁶				
2.1 International travel				
2.1.1 ANBO missions	Per flight	10	1 000	10 000
2.1.3 PSC meetings (except GWPO rep)	Per flight	22	1 000	22 000
2.1.4 PSC meetings (GWPO rep)	Per flight	2	1 500	3 000
2.1.5 Sub-Regional meetings	Per flight	120	900	108 000
2.1.6 ANBO meeting	Per flight	20	1 000	20 000
2.2 Local transportation (sub-regional meetings and GA)	Per meeting	9	300	2 700
Subtotal Travel				165 700
3. Equipment and supplies⁷				
3.1 Purchase or rent of vehicles	Per vehicle	1	10 000	10 000
3.2 Furniture, computer equipment	Per year	1	5 000	5 000
3.3 Office equipment	Per year	1	5 000	5 000
3.4 Spare parts/equipment for machines, tools	Per year	1	1 000	1 000
Subtotal Equipment and supplies				21 000
4. Local office				
4.1 Vehicle costs	Per month	12	170	2 040
4.2 Office rent	Per month	12	1 000	12 000
4.3 Consumables - office supplies	Per month	12	200	2 400
4.4 Other services (tel/fax, electricity/heating, maintenance)	Per month	12	200	2 400
Subtotal Local office				18 840
5. Other costs, services⁸				
5.1 Publications ⁹	Per year	1	5 000	5 000
5.2 Studies, research ⁹	Per year	1	310 000	310 000
5.3 Expenditure verification	Per year	1	10 000	10 000
5.4 Evaluation costs	Per year	0	0	0

5.5 Translation, interpreters	Per year	1	8 000	8 000
5.6 Financial services (bank guarantee costs etc.)	Per year	1	1 000	1 000
5.7 Costs of conferences/seminars ⁹	Per meeting	10	1 500	15 000
5.8. Visibility actions ¹⁰	Per year	1	2 000	2 000
Subtotal Other costs, services				351 000
6. Other				
Subtotal Other				0
7. Subtotal direct eligible costs of the Action (1-6)				832 090
8. Provision for contingency reserve (maximum 5% of 7, subtotal of direct eligible costs of the Action)				11 500
9. Total direct eligible costs of the Action (7+ 8)				843 590
10. Administrative costs (maximum 7% of 9, total direct eligible costs of the Action)				59 051
11. Total eligible costs (9+10)				902 641

2.3 Rôles et responsabilités

Les rôles et responsabilités des principaux intervenants du projet – AMCOW, Commission européenne, GWP (GWPO et Partenariats régionaux de l'eau), RAOB (Secrétariat technique et le Bureau de coordination, y compris les Points focaux) – et des entités du projet (Comité de pilotage du projet, CPP, et Équipe de gestion du projet, EGP) sont décrits dans la section ci-dessous.

2.3.1 Conseil des Ministres africains de l'eau

Le Conseil des Ministres africains de l'eau (AMCOW) a été créé en avril 2002 pour promouvoir la coopération, la sécurité, le développement socio-économique et l'élimination de la pauvreté par la gestion des ressources en eau et la fourniture de services d'approvisionnement en eau en Afrique. L'AMCOW assure le leadership, l'orientation politique et le plaidoyer pour la mobilisation des ressources, l'utilisation et la gestion des ressources en eau pour le développement socio-économique durable et la préservation des écosystèmes en Afrique. Il est devenu un Comité Technique Spécialisé de l'Union Africaine dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

Un des objectifs du projet est de faire du RAOB une organisation durable et influente, qui facilite, dans le cadre de l'Union africaine et de l'AMCOW, le développement des organismes de bassin comme catalyseurs du développement politique et institutionnel, de la gestion des connaissances et de l'information et du renforcement des capacités dans le domaine de la gestion et du développement des eaux transfrontalières.

2.3.2 Commission européenne

La CE est responsable vis-à-vis des contribuables européens pour l'atteinte des résultats. Elle exercera un contrôle financier sur les contributions de l'UE au projet, dont elle sera responsable. Les responsabilités de la CE sont les suivantes:

- Négocier et gérer une convention avec le GWPO vers la réalisation des résultats du projet,
- Examiner, commenter et approuver les documents de projet, y compris les présents TDR pour la phase de démarrage, le rapport de démarrage, les rapports narratifs et financiers et le rapport de fin de projet,
- Autoriser et transférer les paiements au GWPO selon les délais prévus,
- Participer au Comité de pilotage du projet en tant qu'observateur,
- Assurer la liaison avec le GWPO en tant que de besoin.

2.3.3 Partenariat mondial de l'eau (GWP, *Global Water Partnership*)

2.3.3.1 Organisation du Partenariat mondial de l'eau (GWPO)¹

Le GWPO signera une convention avec la CE pour la mise en œuvre du projet à travers une approche de cogestion (*'joint management approach'*). Le GWPO sera pleinement responsable vis-à-vis de la CE de la réalisation des résultats du projet. Il signera un Accord de partenariat avec le Secrétariat technique du RAOB (OMVS) pour la gestion financière et administrative du projet (*voir la section ci-dessous*). Il veillera à ce que l'Équipe de gestion du projet, hébergée par l'OMVS durant la phase de démarrage, planifie et produise des résultats efficaces, et à ce que les rapports narratifs indiquent clairement les progrès qui ont été réalisés et quand le GWP et/ou le RAOB doivent prendre des mesures correctrices pour améliorer les résultats. Travaillant en étroite collaboration avec les Partenariats régionaux de l'eau (PRE) africains, le GWPO assurera un contrôle qualité général, ainsi que la conduite de consultations multi-acteurs solides au cours de la phase de démarrage.

Le GWPO jouera son rôle à travers deux mécanismes:

- *Au niveau programmatique* : A travers le Comité de pilotage du projet (*voir les rôles et responsabilités du CPP ci-dessous*)
- *Au niveau financier et administratif* : Fourniture d'un appui financier et administratif à l'Équipe de gestion du projet.

En plus de ses responsabilités en tant que membre du CPP, les responsabilités spécifiques du GWPO seront :

- Négocier et signer un accord avec la CE pour la réalisation des résultats du projet,
- Négocier et gérer un accord avec l'OMVS pour la gestion financière et administrative du projet, y compris une évaluation des règles de passation de marchés de l'OMVS par rapport aux règles et exigences de la CE,
- Assurer la bonne exécution du projet (opérationnelle, financière et administrative), conformément aux objectifs du projet et règles de la CE,
- Participer au, et convenir du, recrutement de l'Équipe de gestion du projet (chargé de projet et personnel support) par le Secrétariat technique du RAOB,
- Assurer la liaison avec la CE (soumission du rapport de démarrage, des rapports narratifs et financiers, demande de clarifications, etc.),
- Solliciter et recevoir tous les paiements de la CE,
- Fournir un soutien financier et administratif à l'Équipe de gestion du projet, y compris une mission à l'OMVS en milieu d'année 1
- Contrôler financièrement les rapports trimestriels envoyés par l'OMVS
- Compiler les rapports financiers de l'OMVS et du GWPO pour la CE.

2.3.3.2 Partenariats régionaux de l'eau du GWP

Les PRE en Afrique (GWP-Afrique de l'ouest, GWP-Afrique centrale, GWP-Afrique de l'est, GWP-Afrique australe et GWP-méditerranéenne pour l'Afrique du Nord) fourniront une orientation politique et une supervision stratégique globales en tant que membres du CPP (*voir ci-dessous*).

En plus de leurs responsabilités en tant que membres du CPP, et en dehors de toute responsabilité supplémentaire, spécifique, qu'il pourrait endosser dans le cadre de l'exécution des axes de travail, chaque-PRE africain, travaillant étroitement avec leur point focal RAOB respectif, sera responsable de:

- Examen approfondi des termes de référence des axes de travail prioritaires 1 à 6 (avant la 1^{re} réunion sous régionale),
- Soutien à/contrôle qualité de l'EGP et/ou des consultants au cours de l'exécution des études au niveau sous régional,
- Examen approfondi des rapports (avant 2^e réunion sous régionale et 2^e réunion du CPP)

¹ L'Organisation du GWP (GWPO) a été établie en 2002 en tant qu'agence intergouvernementale basée en Suède. Son Secrétariat représente le 'cœur' du réseau du GWP ; il gère les finances du GWP et rend compte des fonds reçus au niveau mondial, contribue à l'échange de connaissances et des ressources, et assure la communication et la cohérence au sein du réseau du GWP.

- Co-organisation des 2 réunions qui auront lieu dans leur sous-région (réunions sous régionales 1 et 2).

Pour minimiser les coûts des transactions financières, les PRE du GWP en Afrique pourront recevoir des fonds pour des activités régionales directement du GWPO sur instructions du chargé de projet.

2.3.4 Réseau africain des organismes de bassin (RAOB)

2.3.4.1 Secrétariat technique du RAOB – Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS)

Le GWPO signera un accord avec l'OMVS, en tant que **Secrétariat technique du RAOB**, pour l'hébergement de l'Équipe de gestion du projet durant la phase de démarrage. L'OMVS sera responsable vis-à-vis du GWPO de la gestion financière et administrative du projet tel que défini dans un Accord de partenariat à mettre en place entre le GWPO et l'OMVS.

Les responsabilités de l'OMVS comprendront:

- Négocier et signer un Accord de partenariat avec le GWPO relatif à la gestion financière et administrative du projet,
- Recruter l'Équipe de gestion du projet (chargé de projet et personnel de soutien), en consultation et avec l'accord du GWPO,
- Assurer la gestion financière et administrative du projet, selon les objectifs du projet et les règles de la CE, à travers l'Équipe de gestion du projet,
- Soumettre des rapports financiers trimestriels à l'Unité Finances du GWPO en conformité avec les procédures financières du GWPO.
- Assurer qu'un audit adéquat du projet, par un cabinet international reconnu, est exécuté chaque année.

Les dispositions partenariales relatives au Secrétariat technique du RAOB durant la phase de mise en œuvre du projet seront déterminées durant la phase de démarrage.

2.3.4.2 Bureau de coordination du RAOB

Le Bureau de coordination du RAOB comprend: le Président du RAOB (actuellement ORASECOM²), l'AMCOW, les 4 points focaux RAOB (actuellement ABN³, CICOS⁴, CBLV⁵ and KOBWA⁶) et le Secrétariat technique du RAOB (OMVS). L'ensemble du Bureau de coordination fera parti du Comité de pilotage du projet (*voir les rôles et responsabilités du PCC ci-dessous*).

En plus de leurs responsabilités en tant que membres du CPP, et en dehors de toute responsabilité supplémentaire, spécifique, qu'il pourrait endosser dans le cadre de l'exécution des axes de travail, chaque point focal du RAOB, travaillant étroitement avec leur PRE respectif, sera responsable de:

- Examen approfondi des termes de référence des axes de travail prioritaires 1 à 6 (avant la 1^{re} réunion sous régionale),
- Soutien à/contrôle qualité de l'EGP et/ou des consultants au cours de l'exécution des études au niveau sous régional,
- Examen approfondi des rapports (avant 2^e réunion sous régionale et 2^e réunion du CPP)
- Co-organisation des 2 réunions qui auront lieu dans leur sous-région (réunions sous régionales 1 et 2).

2.3.4.3 Réseau international des organismes de bassin

² Commission du fleuve Orange-Senqu

³ Autorité du bassin du Niger

⁴ Commission internationale du bassin Congo-Oubangui-Sangha

⁵ Commission du bassin du Lac Victoria

⁶ Autorité de l'eau du bassin Komati

Le Réseau international des organismes de bassin (RIOB), hébergé par l'Office international de l'eau (OIEau), a apporté son appui au RAOB depuis sa création en 2002. Les activités communes clefs de ces dernières années incluent le projet d'Indicateurs de performance clefs (*Key Performance Indicators*, KPI) sur la GIRE transfrontalière en Afrique ainsi que le projet de Système africain d'information sur l'eau (SADIEau), tous deux cofinancés par la première Facilité eau ACP-EU et la coopération française. Étant donné la relation historique entre le RAOB et le RIOB et les connaissances techniques, l'expertise et l'expérience accumulées au cours des ans par le RIOB/OIEau, il est envisagé que le RIOB/OIEau exécute, ou supporte l'exécution, de plusieurs activités dans le cadre des axes de travail. La nature et l'étendue de ce support seront identifiées, définies et validés par le CPP au cours de la phase de démarrage.

2.3.5 Entités du projet

2.3.5.1 Comité de pilotage du projet

Un **Comité de pilotage du projet (CPP)** sera mis en place comprenant 13 membres, représentant: Bureau de coordination du RAOB, GWPO et les 5 PRE africains. Le CPP fournira une orientation politique et une supervision stratégique globales du projet. Il se réunira :

- Au début du projet (réunion du CPP élargie aux représentants des OB en plus des points focaux RAOB), afin de lancer le projet,
- À la fin de la phase de démarrage pour valider le rapport de démarrage.

(Voir le tableau 2, page 8 - Résumé du calendrier des activités prévues)

Des honoraires seront alloués aux membres du CPP pour piloter l'exécution du projet pendant la phase de démarrage, afin d'assurer la qualité du processus entrepris pour renforcer la légitimité panafricaine du RAOB et la qualité du programme de travail proposé pour la phase de mise en œuvre.

Les responsabilités du CPP seront les suivantes :

- Apporter une orientation politique et une supervision stratégique globales,
- Approuver le programme de travail et budget pour la phase de démarrage (année 1),
- Approuver les termes de référence de chaque axe de travail,
- Approuver les rapports (axes 1-6) et le programme de travail et budget de la phase de mise en œuvre (années 2 et 3).

Chaque membre du CPP recevra une indemnité pour son/sa contribution au projet. Il est en effet très important que les membres du CPP consacrent du temps au cours de la phase de démarrage pour mettre le projet sur la bonne voie. Un certain nombre de termes de référence et d'études devront être examinées et approuvées par le CPP. Des efforts importants seront également nécessaires pour assurer la liaison avec d'autres partenaires panafricains et régionaux, et contribuer à l'appropriation du projet par tous et l'ancrage politique adéquat.

2.3.5.2 Équipe de gestion du projet

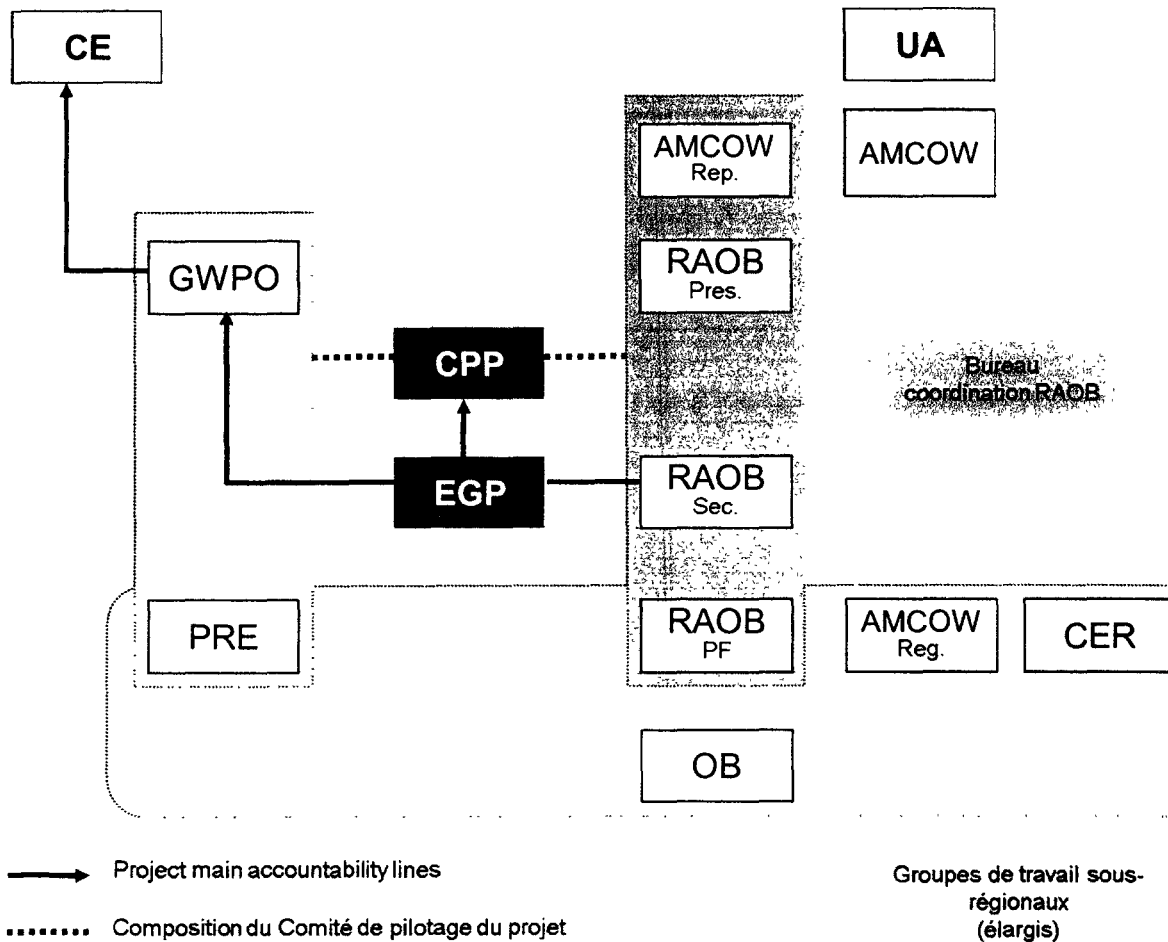
Le Secrétariat technique du RAOB et le GWPO vont mettre en place une **Équipe de gestion du projet (EGP)**, qui sera composée d'un chargé de projet à temps plein et de personnel de soutien (assistant technique et assistante financier/administratif). Sous réserve des conclusions de l'évaluation des règles de passation de marché et procédures de l'OMVS qui sera menée par le GWPO, il est prévu que le projet utilise les règles de passation de marché et procédures administratives/de ressources humaines de l'OMVS.

Les responsabilités de l'EGP seront les suivantes :

- Exécuter globalement le projet et le budget (à l'exception des frais directement engagés par le GWPO et les PRE),
- Préparer les rapports financiers (trimestriels) et techniques (atelier) et les soumettre au GWPO,
- Compiler les rapports des axes 1-6 et préparer le rapport de démarrage du projet (pour discussion et approbation lors de la 2^e réunion du CPP),
- Organiser les deux réunions du CPP,

- Coordonner l'exécution de tous les axes de travaux, y compris la rédaction de tous les TDR.

Diagramme organisationnel



Le diagramme présente la composition du Comité de pilotage du projet (CPP) et les principales lignes de responsabilité (CE - GWPO - EGP/Sec RAOB).

Le CPP est appelé à jouer un rôle actif dans l'élaboration du projet pendant la phase de démarrage. Cela impliquera un travail de base substantiel au niveau sous régional (par exemple l'évaluation des besoins, la facilitation de processus politique, etc.), dirigé par les PRE et les PF RAOB et associant des représentants de l'AMCOW ainsi que des CER. Ceci est représenté sur le graphique par les « groupes de travail sous régionaux élargis ».

Les activités et budgets détaillés approuvés par le CPP seront exécutés par l'EGP. Il peut s'agir d'engager des consultants et/ou de confier les tâches aux RWP et PF RAOB pour le travail de base au niveau sous régional. Les lignes de rapportage à l'EGP suivront en conséquence.

3 MISE EN ŒUVRE DE LA PHASE DE MISE EN ŒUVRE (Années 2 et 3)

3.1 Programme de travail des années 2 et 3

Le programme de travail des années 2 et 3 sera défini lors de la phase de démarrage et présentés en détail dans le rapport de démarrage. Les annexes A et B donne la liste des activités qui serviront à l'élaboration d'un tel plan de travail.

3.2 Budget préliminaire des années 2 et 3

Un budget préliminaire pour les années 2 et 3 a été préparé (*voir ci-dessous*), sur la base du projet de budget de l'année 1 et des dépenses attendues lors de la phase de mise en œuvre. Ce budget préliminaire sera révisé en parallèle à l'élaboration du programme de travail des années 2 et 3, et sera présenté en détail dans le rapport de démarrage.

Annex III. Budget for the Action ¹	All years	Year 1	Year 2	Year 3
Costs	Costs (in EUR)	Costs (in EUR)	Costs (in EUR)	Costs (in EUR)
1. Human Resources				
Subtotal Human Resources	895 550	275 550	310 000	310 000
2. Travel ⁵				
Subtotal Travel	555 700	165 700	190 000	200 000
3. Equipment and supplies ⁷				
Subtotal Equipment and supplies	45 000	21 000	12 000	12 000
4. Local office				
Subtotal Local office	58 840	18 840	20 000	20 000
5. Other costs, services ⁸				
Subtotal Other costs, services	1 213 000	351 000	390 000	472 000
6. Other				
Subtotal Other	0	0	0	0
7. Subtotal direct eligible costs of the Action (1-6)	2 768 090	832 090	922 000	1 014 000
8. Provision for contingency reserve (maximum 5% of 7, subtotal of direct eligible costs of the Action)	35 500	11 500	12 000	12 000
9. Total direct eligible costs of the Action (7+ 8)	2 803 590	843 590	934 000	1 026 000
10. Administrative costs (maximum 7% of 9, total direct eligible costs of the Action)	196 251	59 051	65 380	71 820
11. Total eligible costs (9+10)	2 999 841	902 641	999 380	1 097 820

3.3 Rôles et responsabilités

Il est prévu, mais non certain, que les acteurs impliqués dans la phase de démarrage seront également impliqués dans la phase de mise en œuvre, avec les mêmes rôles et responsabilités. Toutefois, le rapport de démarrage proposera les rôles et les responsabilités de toutes les parties prenantes devant être impliquées dans la phase de mise en œuvre (années 2 et 3).

ANNEXE A : Description générale du programme, années 1 à 3

Objectif spécifique 1 : Construire une institution africaine (RAOB)

Composante 1.a

Cette composante a pour objectif de renforcer le RAOB en tant que réseau et d'assurer que son architecture institutionnelle et son rôle en termes de GRET son appropriés et ancrés dans les processus panafricains. Le rôle du RAOB sera compris et renforcé à tous les niveaux (national, sous régional et régional).

Résultat général	Résultats spécifiques attendus
Les fonctions institutionnelles, de développement des partenariats et des capacités et de gestion des connaissances du RAOB sont développées en faveur de la gestion des ressources en eau transfrontalières.	<ul style="list-style-type: none">• RAOB entièrement fonctionnel, sa relation de travail avec l'AMCOW pleinement définie• Réunions annuelles de rencontre des OB visant à partager les expériences• Programmes de renforcement des capacités pour le réseau du RAOB• Communication et gestion des connaissances efficaces au sein du réseau RAOB
Description des activités:	
Activité 1: Développement institutionnel du RAOB	
1.0. Considérer une architecture institutionnelle appropriée et fonctionnelle pour le RAOB (en relation à l'AMCOW, les OB, CER et États membres)	
1.1. Analyser les capacités existantes du RAOB (personnel actuel, équipement et capacité à gérer un budget), les arrangements institutionnels et le nombre de partenaires (organismes de bassin fluvial ou de lac) du réseau. Détailler la viabilité financière du RAOB et ce qui est nécessaire pour un fonctionnement durable de l'organisation et le maintien des relations entre les OB membres, les pays et l'expérience internationale dans ce domaine.	
1.2. Mettre en place un Secrétariat permanent du RAOB au sein de l'institution hôte actuelle, avec un Secrétaire exécutif dédié et du personnel de soutien.	
1.3. Fournir au Secrétariat permanent du RAOB les ressources, compétences et outils nécessaires (cadre juridique de base, compétences en termes de plaidoyer et de formation, systèmes d'échange des connaissances et de l'information, gestion financière, etc.) pour s'acquitter efficacement de ses fonctions et responsabilités statutaires dans le cadre de l'UA et de l'AMCOW.	
1.4. Renforcer le RAOB, y compris à travers la formation d'un Comité de pilotage du réseau.	
1.5. Consolider le rôle du RAOB en appui à l'AMCOW et à son programme de travail.	
1.6. Définir la nature des relations institutionnelles entre le RAOB et les principaux acteurs africains ainsi que leurs principaux domaines de collaboration.	
1.7. Élargir la composition du RAOB pour inclure tous les OB africains transfrontaliers si possible.	
1.8. Développer un système de suivi-évaluation du programme visant à suivre les opérations du réseau et les progrès accomplis vers l'atteinte des résultats.	
Activité 2: Développement de partenariats	
2.1. Organiser des réunions régionales d'organisations africaines de bassin afin de faire le point sur les défis, initiatives en cours et réponses (à la fois localement et pilotées de l'extérieur), les compétences et l'expertise accumulées, ainsi que les lacunes résiduelles.	
2.2. Améliorer les cadres juridiques des OB existants et nouveaux qui contribueront directement à des arrangements plus équitables et durables pour la gestion et le développement des ressources en eau. Les activités spécifiques seront de :	
(a) évaluer les cadres juridiques de coopération des OB existants ;	
(b) étudier les arrangements cadre juridiques et évaluer les expériences des cadres de coopération existants ;	
(c) diffuser et promouvoir les leçons apprises et bonnes pratiques (liées à la fonction et aux capacités de gestion des connaissances) ;	
(d) s'assurer que les questions de genre et de réduction de la pauvreté font partie des cadres juridiques et de coopération des OB.	

Activité 3: Développement des capacités

- 3.1. Renforcer les capacités nécessaires à la conception et à la mise en œuvre des interventions en faveur des eaux transfrontalières ayant un impact positif sur la pauvreté et le développement à tous les niveaux.
- 3.2. Élaborer, en collaboration avec des partenaires spécialisés sur le renforcement des capacités sur la GIRE, un programme de renforcement des capacités du RAOB visant à améliorer les capacités de gestion des connaissances, y compris l'utilisation de la science et de la recherche pour influencer les politiques (par exemple, TIGER programme).
- 3.3. Mettre en œuvre le programme de renforcement des capacités pour aborder simultanément les défis réels posés à la gestion et au développement des eaux transfrontalières.

Activité 4: Information, gestion des connaissances et communication

- 4.1. Développer une stratégie de gestion des connaissances et de communication visant à améliorer le partage d'informations avec d'autres OB et régions.
- 4.2. Développer une analyse systématique ('*learning review*') des impacts du Programme africain de soutien aux bassins fluviaux transfrontaliers, financé par l'UE à travers 5 projets pour un montant de 10 millions € au titre du 9^e FED intra-ACP. L'analyse portera sur développement des OB, y compris leur évolution, leur développement politique et institutionnel, la gestion des connaissances et de l'information et le développement des capacités, dans cinq bassins fluviaux (Tchad, Volta, Orange-Senqu, Niger et Kagera-Lac Victoria).
- 4.3. Établir un outil de partage/diffusion de l'information robuste, en liant tous les OB africains électroniquement par le réseau SADIEau.
- 4.4. Produire et diffuser des études de recherche et notes d'orientation politique sur des domaines prioritaires. Des exemples de domaines prioritaires sont l'adaptation au changement climatique, les liens entre sécurité alimentaire et sécurité en eau, la paix et la sécurité, l'intégration régionale, les arguments économiques en faveur des investissements transfrontaliers. D'autres questions pertinentes et importantes sont les relations de pouvoir, la participation des parties prenantes, le développement institutionnel, la promotion des investissements, le partage des bénéfices, la réduction de la pauvreté et l'application d'une approche GIRE pour soutenir les interventions de développement.
- 4.5. Renforcer la collecte des données et de l'information, les capacités d'interprétation et de gestion aux niveaux national, transfrontalier et régional.

Composante 1.b

Une des questions clés auxquelles le RAOB contribuera est la coopération et l'intégration régionales. Cela passera par une étroite collaboration avec les Communautés économiques régionales pour promouvoir la gestion des ressources en eau transfrontalières. Le développement régional est important et ce volet se concentrera sur la recherche d'opportunités d'investissement au niveau du bassin visant à promouvoir la croissance économique dans la région. L'implication d'autres intervenants clés (y compris les autres secteurs de développement) et des institutions de l'eau, au sein d'alliances stratégiques pour la mise en œuvre du programme RAOB, sera réalisée dans cette composante.

Résultat général: Coopération et intégration régionales renforcées pour une gestion durable des ressources en eau transfrontalières	Résultats spécifiques attendus <ul style="list-style-type: none">• Programme/plan d'action développé pour que le RAOB travaille en étroite collaboration avec les CER au cours des deux années suivantes• Alliances stratégiques établies pour mettre en œuvre le programme RAOB• Plans de viabilité financière développés pour au moins 2 OB• Guide sur le financement de la gestion des ressources en eau pour les OB développé
Description des activités:	
Activité 1: Soutien à la mise en œuvre des programmes de GRET des CER	
1.1. Renforcer les liens avec les CER – dans la mise en œuvre d'instruments régionaux pour la gestion des eaux transfrontalières.	
1.2. Construire des partenariats et des modalités de coopération solides avec les partenaires qui soutiennent déjà les programmes des OB.	
Activité 2: Construction d'alliances stratégiques	
2.1. Promouvoir les alliances stratégiques entre le programme RAOB et les OB, CER, GWP, ANEW, UICN, CapNet, IWMI, Universités (centres d'excellence du NEPAD) etc., de même que la coopération avec le	

Groupe de travail Afrique de l'Initiative européenne sur l'eau (EUWI-AWG).

Activité 3: Viabilité financière des OB

- 3.1. Élaborer une stratégie/plan de mobilisation des ressources et de viabilité financière dans deux bassins.
- 3.2. Développer un Guide sur le financement de la gestion des ressources en eau pour les OB, y compris des liens solides avec le niveau national.
- 3.3. Augmenter la compréhension des questions de financement de la gestion des ressources en eau à tous les niveaux.
- 3.4. Promouvoir le développement d'analyses pilotes d'opportunités d'investissements à l'échelle du bassin ('River Basin Investment Pilot Opportunity Analysis').

Objectif spécifique 2: Améliorer la gouvernance des ressources en eau transfrontalières en Afrique par la promotion de la GIRE et le développement de plans GIRE

Composante 2.a

Cette composante vise à améliorer la gouvernance des ressources en eau transfrontalières en Afrique. Cela se fera grâce à la promotion de l'approche de GIRE. Le RAOB, avec le soutien du GWP : (i) aidera les OB à élaborer des stratégies et plans GIRE dans les bassins qui n'ont pas encore développé de telles stratégies/plans; (ii) facilitera la mise en œuvre des plans GIRE existants dans les bassins qui ont déjà développé de tels documents. La mise en œuvre portera sur les liens entre GIRE et développement aux niveaux local, national et du bassin. Un accent sera mis sur les questions de développement ; priorité sera donnée aux activités qui garantiront que les questions d'eau sont est intégrées aux processus de planification nationaux et régionaux. Il est également important de s'assurer que les questions de sécurité en eau et de résilience au changement climatique soient intégrées aux plans et stratégies de développement du bassin.

Résultat général: Plans de gestion intégrée des ressources en eau (qui traitent notamment de la résilience au changement climatique, de la sécurité alimentaire, de la vulnérabilité aux inondations et aux sécheresses, des questions prioritaires sur le court et le long terme, des analyses quantitatives et qualitatives de l'eau, etc.) élaborés à l'échelle du bassin et mis en œuvre dans quelques bassins africains

Résultats spécifiques attendus:

- Au moins 2 plans GIRE de bassin élaborés, en lien avec les priorités de développement régionales et nationales
- Meilleure compréhension de l'intégration des ressources en eau à la planification du développement
- Meilleure compréhension des relations entre eau, climat et développement
- Au moins 3 études de cas avec un accent sur le développement et la mise en œuvre des activités prévues dans les plans de GIRE existants.

Description des activités :

Activité 1: Développement de plans GIRE

- 1.1. Favoriser la collaboration multisectorielle au niveau transfrontalier, en s'appuyant sur les processus nationaux de planification GIRE et faciliter le développement d'un plan GIRE dans au moins 2 bassins.
- 1.2. Favoriser la participation des acteurs à la planification du développement à différents niveaux afin d'assurer des impacts sur la pauvreté et les moyens de subsistance et la centralité des questions d'eau.
- 1.3. Évaluer les options de développement et de coopération l'échelle du bassin, en analysant les scénarios de coopération pour développer des systèmes d'alerte précoce pour la gestion des eaux transfrontalières en cas d'inondations et/ou de sécheresse (étude pilote sur un bassin fluvial).

Activité 2: Liens entre GIRE et développement national et régional

- 2.1. Mener des campagnes de plaidoyer communes pour faire des questions d'eau et du changement climatique une priorité dans le cadre de la planification du développement national et régional.
- 2.2. Collaborer avec, et élaborer, des stratégies visant à accroître la résilience au changement et à la variabilité climatiques à travers des programmes d'adaptation.

Activité 3: Mise en œuvre des plans GIRE

- 3.1. Organiser des systèmes d'information de bassin pour la bonne gouvernance (identification des besoins d'information, collecte de données, systèmes de suivi-évaluation, élaboration du cadre de coopération, adoption de règles permettant aux données d'être partagées, partage des responsabilités entre les pays du bassin, développement des infrastructures de gestion de l'information/des données, développement de l'expertise humaine)
- 3.2. Faciliter l'utilisation de l'approche GIRE dans la collaboration au niveau des bassins versants (niveau sous-national) pour la mise en œuvre de projets de terrain, à travers des projets pilotes pouvant ensuite être répliqués à plus grande échelle. Piloter dans au moins trois sites à l'intérieur des bassins sélectionnés. Les sites doivent être sélectionnés pour répondre aux défis critiques pour le développement, tels que la sécurité alimentaire, le changement climatique, les questions d'énergie et d'accès à l'eau (se concentrer sur le lien eau-alimentation-énergie-climat) et la sécurité.
- 3.3. Soutenir la gestion des aquifères transfrontaliers, en travaillant avec les programmes sur les eaux souterraines pertinents (vers une gestion intégrée, en particulier là où les zones se chevauchent).

Activité 4: Liens entre eau, climat et développement

- 4.1. Augmenter la compréhension de l'impact du changement climatique sur les ressources en eau et le développement régional en mettant en évidence les 3I (information, institutions et infrastructures).
- 4.2. Faciliter l'intégration de la gestion de l'eau et de l'adaptation au changement climatique au développement.
- 4.3. Identifier les points vulnérables dans les bassins sélectionnés et développer des stratégies d'adaptation et de résilience au changement climatique.

Composante 2.b

Le RAOB, avec le soutien du GWP, facilitera l'implication des OB dans la mise en œuvre effective du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) de la BAD, et programmes successifs, en encourageant la participation et le soutien à l'élaboration de stratégies et de plans GIRE, qui sont nécessaires pour guider les investissements en faveur du développement d'infrastructures.

Résultat général: Le RAOB et les OB sont soutenus pour s'assurer que l'eau est intégrée à la planification nationale et régionale, en veillant également à ce que les questions de sécurité en eau et d'adaptation aux changements climatiques soient intégrées au développement.

La RAOB et les OB participent efficacement au Programme de développement des infrastructures en Afrique de la BAD.

Résultats spécifiques attendus:

- Les OB génèrent rapidement de l'information et la rendent disponible (pour aider au développement des infrastructures).
- Les OB soumettent des projets financés au PIDA et programmes successifs, liés à leurs stratégies et plans GIRE.

Activité 1: Meilleure connaissance des ressources en eau africaines

- 1.1. Générer et fournir les données et informations nécessaires, en tant que de besoin.
- 1.2. Développer une meilleure base de connaissances commune, partagée entre tous les pays riverains des bassins versants pilotes, concernant la disponibilité en eau, la demande actuelle et future, le potentiel de développement et de gestion et de coopération (les projets pilotes seront mis en œuvre dans un bassin versant sélectionné).

Activité 2: Développement d'infrastructures de l'eau

- 2.1. Collaborer à l'identification et à la priorisation des projets d'infrastructure liés à l'eau.
- 2.2. Participer au plaidoyer en faveur du développement des infrastructures et de la mobilisation des ressources.
- 2.3. Collaborer à la promotion de la coopération entre États riverains d'un bassin pour le développement des infrastructures (également en relation avec les stratégies d'adaptation nationales et de bassin transfrontalier).

ANNEXE B: Description Générale du Programme Années 1 à 3 – selon les axes de Travail

Composantes et activités				
1A	Activité 1: Développement institutionnel du RAOB	1.0	Considérer une architecture institutionnelle appropriée et fonctionnelle pour le RAOB (en relation à l'AMCOW, les OB, CER et États membres).	AXE 1 (INSTIT)
		1.1	Analyser les capacités existantes du RAOB (personnel actuel, équipement et capacité à gérer un budget), les arrangements institutionnels et le nombre de partenaires (organismes de bassin fluvial ou de lac) du réseau. Détailler la viabilité financière du RAOB et ce qui est nécessaire pour un fonctionnement durable de l'organisation et le maintien des relations entre les OB membres, les pays et l'expérience internationale dans ce domaine.	
		1.2	Mettre en place un Secrétariat permanent du RAOB au sein de l'institution hôte actuelle, avec un Secrétaire exécutif dédié et du personnel de soutien	
		1.3	Fournir au Secrétariat permanent du RAOB les ressources, compétences et outils nécessaires (cadre juridique de base, compétences en termes de plaidoyer et de formation, systèmes d'échange des connaissances et de l'information, gestion financière, etc.) pour s'acquitter efficacement de ses fonctions et responsabilités statutaires dans le cadre de l'UA et de l'AMCOW	
		1.4	Renforcer le RAOB, y compris à travers la formation d'un Comité de pilotage du réseau	
		1.5	Consolider le rôle du RAOB en appui à l'AMCOW et à son programme de travail	
		1.6	Définir la nature des relations institutionnelles entre le RAOB et les principaux acteurs africains ainsi que leurs principaux domaines de collaboration	
		1.7	Élargir la composition du RAOB pour, si possible, inclure tous les OB africains transfrontaliers	
		1.8	Développer un système de suivi-évaluation du programme visant à suivre les opérations du réseau et les progrès accomplis vers l'atteinte des résultats	
1A	Activité 2: Développement de partenariats	2.1	Organiser des réunions régionales d'organisations africaines de bassin afin de faire le point sur les défis, initiatives en cours et réponses (à la fois localement et pilotées de l'extérieur), les compétences et l'expertise accumulées, ainsi que les lacunes résiduelles	TOUS LES AXES
		2.2	Améliorer les cadres juridiques des OB existants et nouveaux qui contribueront directement à des arrangements plus équitables et durables pour la gestion et le développement des ressources en eau. Les activités spécifiques seront de :	AXE 3 (LAW)
			(a) évaluer les cadres juridiques de coopération des OB existants	
			(b) étudier les arrangements cadre juridiques et évaluer les expériences des cadres de coopération existants	
(c) diffuser et promouvoir les leçons apprises et bonnes pratiques (liées à la fonction et aux capacités de gestion des connaissances)				
(d) s'assurer que les questions de genre et de réduction de la pauvreté font partie des cadres juridiques et de coopération des OB				
1A	Activité 3: Renforcement des capacités	3.1	Renforcer les capacités nécessaires à la conception et à la mise en œuvre des interventions en faveur des eaux transfrontalières ayant un impact positif sur la pauvreté et le développement à tous les niveaux	AXE 4 (CAP)
		3.2	Élaborer, en collaboration avec des partenaires spécialisés sur le renforcement des capacités sur la GIRE, un programme de renforcement des capacités du RAOB visant à améliorer les capacités de gestion des connaissances, y compris l'utilisation de la science et de la recherche pour influencer les politiques	
		3.3	Mettre en œuvre le programme de renforcement des capacités pour aborder simultanément les défis réels posés à la gestion et au développement des eaux transfrontalières	
1A	Activité 4: Information, gestion des connaissances et communication	4.1	Développer une stratégie de gestion des connaissances et de communication visant à améliorer le partage d'informations avec d'autres OB et régions	AXE 5 (KNOW)
		4.3	Établir un outil de partage/diffusion de l'information robuste, en liant tous les OB africains électroniquement par le réseau SADIEau	
		4.4	Produire et diffuser des études de recherche et notes d'orientation politique sur des domaines prioritaires	
		4.5	Renforcer la collecte des données et de l'information, les capacités d'interprétation et de gestion aux niveaux national, transfrontalier et régional	
1B	Activité 1: Soutien à la mise en œuvre des programmes de GRET des CER	4.2	Développer une analyse systématique ('Learning review') des impacts du Programme africain de soutien aux bassins fluviaux transfrontaliers, financé par l'UE à travers 5 projets pour un montant de 10 millions € au titre du 9 ^e FED intra-ACP	AXE 2 (EUWI)
		1.1	Renforcer les liens avec les CER – dans la mise en œuvre d'instruments régionaux pour la gestion des eaux transfrontalières	TOUS LES AXES
		1.2	Construire des partenariats et des modalités de coopération solides avec les partenaires qui soutiennent déjà les programmes des OB	

1B	Activité 2: Construction d'alliances stratégiques	2.1	Promouvoir les alliances stratégiques entre le programme RAOB et les OB, CER, GWP, ANEW, UICN, CapNet, IWMI, Universités (centres d'excellence du NEPAD) etc., de même que la coopération avec le Groupe de travail Afrique de l'Initiative européenne sur l'eau (EUWI-AWG)	TOUS LES AXES
1B	Activité 3: Viabilité financière des OB	3.1	Élaborer une stratégie de mobilisation des ressources et de viabilité financière dans deux bassins	AXE 6 (FIN)
		3.2	Développer un Guide sur le financement de la gestion des ressources en eau pour les OB, y compris des liens solides avec le niveau national	
		3.3	Augmenter la compréhension des questions de financement de la gestion des ressources en eau à tous les niveaux	
		3.4	Promouvoir le développement d'analyses pilotes d'opportunités d'investissements à l'échelle du bassin (<i>'River Basin Investment Pilot Opportunity Analysis'</i>)	
2A	Activité 1: Développement de plans GIRE	1.1	Favoriser la collaboration multisectorielle au niveau transfrontalier, en s'appuyant sur les processus nationaux de planification GIRE et faciliter le développement d'un plan GIRE dans au moins 2 bassins	AXE 7 PLAN
		1.2	Favoriser la participation des acteurs à la planification du développement à différents niveaux afin d'assurer des impacts sur la pauvreté et les moyens de subsistance et la centralité des questions d'eau	
		1.3	Évaluer les options de développement et de coopération à l'échelle du bassin, en analysant les scénarios de coopération pour développer des systèmes d'alerte précoce pour la gestion des eaux transfrontalières en cas d'inondations et/ou de sécheresse (étude pilote sur un bassin fluvial)	
2A	Activité 3: Mise en œuvre des plans GIRE	3.1	Organiser des systèmes d'information de bassin pour la bonne gouvernance	
		3.2	Faciliter l'utilisation de l'approche GIRE dans la collaboration au niveau des bassins versants (niveau sous-national) pour la mise en œuvre de projets de terrain, à travers des projets pilotes pouvant ensuite être répliqués à plus grande échelle. Piloter dans au moins trois sites à l'intérieur des bassins sélectionnés.	
		3.3	Soutenir la gestion des aquifères transfrontaliers, en travaillant avec les programmes sur les eaux souterraines pertinents	
2A	Activité 2: Liens entre GIRE et développement national et régional	2.1	Mener des campagnes de plaidoyer communes pour faire des questions d'eau et du changement climatique une priorité dans le cadre de la planification du développement national et régional	AXE 8 WCDP connect
		2.2	Collaborer avec, et élaborer, des stratégies visant à accroître la résilience au changement et à la variabilité climatiques à travers des programmes d'adaptation	
2A	Activité 4: Liens entre eau, climat et développement	4.1	Augmenter la compréhension de l'impact du changement climatique sur les ressources en eau et le développement régional	
		4.2	Faciliter l'intégration de la gestion de l'eau et de l'adaptation au changement climatique au développement	
		4.3	Identifier les points vulnérables dans les bassins sélectionnés et développer des stratégies d'adaptation et de résilience au changement climatique	
2B	Activité 1: Meilleure connaissance des ressources en eau africaines	1.1	Générer et fournir les données et informations nécessaires, en tant que de besoin	AXE 9 WRINFO
		1.2	Développer une meilleure base de connaissances commune, partagée entre tous les pays riverains des bassins versants pilotes, concernant la disponibilité en eau, la demande actuelle et future, le potentiel de développement et de gestion et de coopération (les projets pilotes seront mis en œuvre dans un bassin versant sélectionné)	
2B	Activité 2: Développement d'infrastructures de l'eau	2.1	Collaborer à l'identification et à la priorisation des projets d'infrastructure liés à l'eau.	AXE 10 INFRA
		2.2	Participer au plaidoyer en faveur du développement des infrastructures et de la mobilisation des ressources	
		2.3	Collaborer à la promotion de la coopération entre États riverains d'un bassin pour le développement des infrastructures (également en relation avec les stratégies d'adaptation nationales et de bassin transfrontalier)	

ANNEXE C: Cadre logique général

	Logique d'intervention	Indicateurs de réalisation objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèse / risques
Objectif général	Renforcer la coopération régionale au niveau politique, économique et des parties prenantes pour une gestion durable des ressources en eau transfrontalières en Afrique, comme contribution à la paix et à la sécurité, la stabilité et la réduction de la pauvreté, en s'appuyant sur le savoir africain.	Augmentation sur le long terme des investissements dans le secteur de l'eau et pauvreté réduite dans les pays riverains des bassins fluviaux membres du RAOB Les sources de vérification sont les suivants: statistiques nationales et régionales et rapport de suivi des progrès dans le cadre des OMD	Seront mentionnés dans le rapport de démarrage	Les objectifs globaux ne sont pas atteints en raison de risques extérieurs échappant au contrôle du projet, tels que la faible volonté politique, le manque de soutien financier extérieur, la faible performance des OB. -Budget nécessaire non disponible en temps voulu -OB non motivés pour contribuer au soutien financier du RAOB -RAOB dans l'incapacité d'attirer des bailleurs de fonds
Objectifs spécifiques	1. Assistance technique (programmatique et institutionnelle) au RAOB. Le projet vise à faire du RAOB une organisation durable et influente, qui facilite, dans le cadre de l'Union africaine et de l'AMCOW, le développement des organismes de bassin (de lac et de cours d'eau) comme catalyseurs du développement politique et institutionnel, de la gestion des connaissances et de l'information et du renforcement des capacités dans le domaine de la gestion et du développement des eaux transfrontalières.	a. Développement institutionnel du RAOB -RAOB entièrement fonctionnel et renforcé, avec une relation de travail claire vis-à-vis de l'AMCOW (vérifiable par le statut et le rapport budgétaire annuel) -Réunions annuelles de rencontre des OB visant à partager les expériences -Programme de renforcement des capacités mis en place pour le réseau du RAOB -Programme efficace de gestion des connaissances et de communication mis en place pour le réseau du RAOB b. Appui à la coopération et à l'intégration régionale pour une gestion durable des ressources en eau transfrontalières -Plan d'action pour les 2 prochaines années développé pour que le RAOB travaille en étroite collaboration avec les Communautés économiques régionales (rencontres internationales prévues) -Alliances stratégiques établies pour mettre en œuvre le programme du RAOB -Stratégies de mobilisation de ressources et de viabilité financière mises au point pour au moins 2 OB -Guide sur le financement de la gestion des ressources en eau pour les OB développé	Seront mentionnés dans le rapport de démarrage	Seront mentionnés dans le rapport de démarrage détaillé qui sera développé au cours de la première phase du projet
	2. Amélioration de la gouvernance de l'eau pour les ressources en eau transfrontalières en Afrique sous la conduite du RAOB. Le RAOB, avec l'aide du GWP, fournira une assistance technique aux organismes de bassin (à travers les CER et leurs États membres respectifs) pour développer des stratégies et plans de gestion intégrée des ressources en eau dans les bassins fluviaux où ils ne sont pas encore développés, et pour mettre en œuvre les plans là où ils existent.	a. Plans GIRE développés pour les OB, en lien avec les priorités de développement nationales et régionales -Au moins 2 plans GIRE de bassin élaborés, en lien avec les priorités de développement régionales et nationales -Au moins 3 études de cas avec un accent sur le développement et la mise en œuvre des activités prévues dans les plans GIRE existants. b. Contribution effective du RAOB au Programme de développement des infrastructures en Afrique -Les OB soumettent des projets au PIDA et programmes successifs	Seront mentionnés dans le rapport de démarrage	(id)

Activités	DÉMARRAGE <ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'une série de missions consultatives, réunions et ateliers favorisant la participation des membres actuels et futurs du RAOB ainsi que d'autres organisations/parties prenantes en Afrique devant être impliquées dans la mise en œuvre du projet. • Collecte d'information, développement d'analyses ('learning review') et de stratégies/programmes qui contribueront au rapport de démarrage. 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement du rapport de démarrage • Partenariats et plans de renforcement des capacités et de gestion des connaissances développés au sein du RAOB pour soutenir la gestion et le développement des ressources en eau transfrontalières • Résultats préliminaires en faveur du renforcement de la coopération et de l'intégration régionale pour la gestion et le développement durables des ressources en eau transfrontalières 	Rapport de démarrage et budget détaillé	(id)
	MISE EN ŒUVRE <ul style="list-style-type: none"> • Poursuite des activités de la phase de démarrage visant à développer les fonctions institutionnelle, de partenariat et de gestion des connaissances du RAOB et de ses organismes de bassin membres, en support à la gestion des ressources en eau transfrontalières. • Développement et mise en œuvre de projets pilotes de Plans de gestion intégrée des ressources en eau par les OB, en lien avec les priorités de développement régionales et nationales, sous les conseils et avec le soutien du RAOB. • Contribution des OB au Programme de développement des infrastructures en Afrique de la Banque africaine de développement, en produisant de l'information en support aux investissements et au développement des infrastructures. • Activités au titre des objectifs spécifiques 1 et 2 du projet afin d'atteindre les résultats attendus. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les OB en Afrique ont développé et mis en œuvre des plans GIRE de bassin sous les conseils et avec le soutien du RAOB • Les questions de gestion et de développement de l'eau, y compris les questions de sécurité en eau et de résilience climatique, sont intégrées à la planification et au développement aux niveaux national et régional. 	Seront mentionnés dans le rapport de démarrage	(id)

ANNEXE D: Éléments préliminaires des TDR des axes de travail 1 à 6/Année 1

<p>Axe 1 (INSTIT)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Statuts révisés du RAOB (2007) • Source Book (2006) • Rapports des Assemblées générales du RAOB ANBO • Rapport du Comité Tekateka 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à jour le Source Book du RAOB • Définir clairement le rôle du RAOB en liaison avec l'AMCOW et les acteurs sous-régionaux (CER, OB, PRE) • Mener une étude diagnostic institutionnelle • Renforcer la structure du RAOB en fonction des besoins fonctionnels identifiés • Définir un programme pour le renforcement institutionnel du RAOB pour les années 2 et 3 • Commencer un programme de sensibilisation et des campagnes d'adhésion sous régionales
<p>Axe 2 (EUWI)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport et évaluation du Programme de soutien aux organismes transfrontaliers (communiqués par la CE) 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une grille d'analyse des impacts • Procéder à une 'learning review' pour analyser les impacts • Diffuser les leçons apprises
<p>Axe 3 (LAW)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Projet d'étude RAOB, déjà partiellement mise en œuvre (rapport préliminaire disponible) • Source Book (mis à jour) 	<ul style="list-style-type: none"> • Finaliser l'étude préliminaire: extension de la portée afin d'inclure tous les bassins • Valider et diffuser les résultats (guide) au niveau sous-régional • Définir les termes de référence pour les années 2 et 3 pour aider au développement institutionnel/juridique des bassins pilotes
<p>Axe 4 (CAP)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Source Book (mis à jour) • Programmes de renforcement des capacités (RC) existants • Efforts existants en termes de RC dans les bassins transfrontaliers : TIGER, AMES, Capnet? others? IUCN, Wetlands, HYCOS? Asdi (Zambezi, Victoria) 	<ul style="list-style-type: none"> • Mener une étude générale des besoins selon les exigences fonctionnelles • Dresser un inventaire des programmes de RC existants • Effectuer une évaluation détaillée des besoins des bassins pilotes en liaison avec les besoins identifiés dans le cadre des axes 7 à 10 • Définir un programme de renforcement des capacités pour les années 2 et 3 en liaison avec les besoins identifiés dans le cadre des axes 7 à 10
<p>Axe 5 (KNOW)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Site Internet du RAOB • SADIEau • Produits du Projet KPI 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer une stratégie de communication pour le RAOB (interne et externe) • Améliorer le site Internet du RAOB (métabase à partir du Source Book; portail: lien vers les sites des OB) • Soutenir le développement des fonctions de gestion des connaissances des OB • Développer le SADIEau comme une plateforme de partage de l'information pour le RAOB

Axe 6 (FIN)	<ul style="list-style-type: none"> • Les TDR d'une étude sur ce sujet ont déjà été développés et soumis à la Facilité africaine de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> • Définir un programme de gestion des connaissances pour les années 2 et 3 • Analyser les mécanismes de financement des OB existants • Valider et diffuser les résultats (guide) au niveau sous-régional • Définir les termes de référence pour les années 2 et 3 pour aider au développement de mécanismes de financement durable dans les bassins pilotes
Prép. Axe 7 (PLAN)	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Activités des PRE, notamment dans le cadre du Programme Eau, climat et développement</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Sera identifié au cours de l'an 1</i>
Prép. Axe 8 (WCDP connect)	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Activités des PRE, notamment dans le cadre du Programme Eau, climat et développement</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Sera identifié au cours de l'an 1</i>
Prép. Axe 9 (WRINFO)		<ul style="list-style-type: none"> • <i>Sera identifié au cours de l'an 1</i>
Prép. Axe 10 (INFRA)	<ul style="list-style-type: none"> • <i>PIDA et programmes successifs</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Sera identifié au cours de l'an 1</i>

Remarque :

Les produits du projet seront réalisés à la fois en anglais et en français.